



### Cahier des charges

Heiva hīmene tumu : « 'A fa'a'oto i tō 'oe fenua »

Première édition

Année scolaire 2023-2024

L'apprentissage des *hīmene tumu* ou des chants traditionnels polyphoniques à l'école s'inscrit dans le cadre des programmes de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et de l'éducation musicale. Son enseignement, à l'instar de celui du *'ōrero*, contribue à la transmission du patrimoine culturel et historique de notre *fenua*. Afin de valoriser cet art ancestral, le pôle LCPP de la DGEE organise, sous l'égide du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, la première édition du *Heiva hīmene tumu* autour de la thématique « *'A fa'a'oto i tō 'oe fenua* » et qui valorise une terre, une commune, un district ou le *Fenua*.

### 1. Généralités

Depuis la nuit des temps, le chant rythme la vie du Polynésien. Par son contenu, il permet de transmettre le savoir, le savoir-faire et le savoir-être de nos ancêtres.

Les chants polyphoniques traditionnels, interprétés lors des grandes manifestations, marquent la fierté du peuple fredonnant les légendes polynésiennes, les histoires des familles royales, les hauts faits de guerre, des héros ; mettant en exergue des toponymes, la beauté et la générosité de la nature.

## 2. Les hīmene tumu de la première édition

Pour cette première édition, deux types de chants polyphoniques traditionnels seront mis en lumière : le  $h\bar{t}$  mene  $r\bar{u}$  'au et les  $h\bar{t}$  mene  $t\bar{a}$  rava.

Notons que les *tārava* sont regroupés en trois aires linguistiques qui ont développé des particularités : Tahiti, Raromata'i, et Tuha'a pae.

Pour plus d'informations sur ces deux types de chants, nous vous invitons à consulter :

- l'outil pédagogique de la DGEE intitulé « <u>'A tārava, 'a rū'au, 'a 'ūtē ana'e! 'Ia 'ūtē te vārua »</u>;
- le livret de la Direction de la Culture et du patrimoine intitulé « <u>Hīmene tārava</u> ».

#### 3. Principales modalités de la rencontre

#### 3.a. Public concerné

Pour cette première édition, la rencontre est ouverte aux élèves de tous les établissements scolaires publics et privés, du cycle 3, des CJA, des collèges (dont SEGPA), des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques de l'île de Tahiti.

## 3.b. Les différentes étapes du Heiva hīmene tumu

Le *Heiva hīmene tumu* se déroulera en deux étapes et selon le calendrier suivant.

- Fa'a'ati hīmene tumu: du 18 au 28 mars 2024, dans les écoles et établissements scolaires.
- Heiva hīmene tumu: Jeudi 16 mai 2024, sous le grand chapiteau de la Présidence.

### 3.b.1. Etape 1 : Fa'a'ati hīmene tumu

Du 18 au 28 mars 2024, plusieurs jury constitués se déplaceront simultanément dans les écoles et établissements scolaires de l'île de Tahiti afin d'écouter et d'évaluer les prestations des classes volontaires qui souhaitent participer à cet événement artistique et culturel. Ce tour des écoles et des établissements constitue la première étape de pré-sélection.

Le calendrier prévisionnel de passage des jurys est indiqué ci-après. Les dates et horaires de passage précis seront communiqués aux participants en amont.

Dates	Secteurs du jury 1	Secteurs du jury 2	Secteurs du jury 3
18 au 21 mars 2024	Papeete – Pira'e	Faa'a – Punaauia	Paea-Papara-Teva i
			Uta
25 au 28 mars 2024	Arue – Mahina	Papeno'o - Hitia'a	Taiarapu

Chaque jury du *Fa'a'ati hīmene tumu* est constitué de 3 membres : 1 membre du pôle LCPP, un enseignant référent pour l'enseignement des LCP basé sur Tahiti et 1 expert en *hīmene tumu*.

Au terme du *Fa'a'ati hīmene tumu*, les différents jurys se réuniront pour sélectionner les classes qui participeront au *Heiva hīmene tumu*. La sélection des classes se fera sur la base des critères indiqués au point 3.c. ci-dessous.

#### 3.b.2. Etape 2: le *Heiva hīmene tumu*

Le *Heiva Hīmene tumu*, organisé par le pôle LCPP de la DGEE se déroulera le jeudi 16 mai 2024, à la Présidence. L'événement réunira les classes sélectionnées par les jurys du *Fa'a'ati hīmene tumu*.

Les classes sélectionnées présenteront les  $h\bar{\imath}$  mene tumu de la première étape et la durée maximale de la prestation (10 minutes) devra être respectée.

Le *Heiva Hīmene tumu* du 16 mai 2024 sera capté par l'équipe de production audiovisuelle de la DGEE pour une rediffusion de l'événement sur le site de la DGEE et sur sa page FACEBOOK afin de valoriser le travail des élèves et des équipes. A cet effet, les enseignants sont chargés d'informer les parents des élèves participants et de conserver les autorisations éditées à cet effet. Les documents seront transmis au pôle LCPP avant le 16 mai 2024.

A l'instar des sorties de classe ordinaires, les enseignants des classes participantes renseigneront les formulaires dédiés pour garantir la sécurité de tous lors du déplacement à la Présidence.

Pour les écoles et les établissements de l'enseignement public, les transports terrestres seront pris en charge par la DGEE. Les modalités de prise en charge vous seront transmises ultérieurement et après le Fa'a'ati hīmene tumu.

# 3.c. Les critères de pré-sélection du Fa'a'ati hīmene tumu

- Nombre de participants: une école ou un établissement peut être représenté(e) par une ou deux classes. Le nombre total de participants est fixé à 20-25 élèves minimum et 60 élèves maximum par école ou par établissement.
- La prestation des élèves comprendra au moins 2 chants relevant du *hīmene rū'au* et/ou du *hīmene tārava* et ne devront pas excéder 10 minutes (présentation des chants et de la prestation comprises).
- Une attention particulière sera accordée à la tenue des élèves, à leur originalité et au choix des couleurs et matériaux utilisés.
- La grille de notation du jury pour l'étape de pré-sélection du *Fa'a'ati hīmene tumu* est jointe au présent cahier des charges. Elle constitue des repères pour les enseignants et les élèves.

### 4. Inscription des classes et calendrier

Pour le 04 mars 2024 au plus tard, les documents annexés<sup>1</sup> au cahier des charges et dûment complétés seront transmis au pôle LCPP de la DGEE, à l'adresse : <a href="lepp@education.pf">lcpp@education.pf</a>.

Annexe 1: Formulaire de participation

Annexe 2: Canevas pour les textes de chants

Annexe 3a: Autorisation-captation-utilisation-image-voix-mineur <u>ou</u> Annexe 3b: Autorisation-captation-utilisation-image-voix-majeur.

#### Calendrier du Heiva hīmene tumu

**Dates Opérations** du 26 février au 04 mars 2024 Campagne d'inscription 04 mars 2024 Date limite d'inscription 06 au 08 mars 2024 Constitution des dossiers des jurys et organisation des passages dans les écoles et établissements scolaires Communication du calendrier du Fa'a'ati à partir du 11 mars 2024 *hīmene tumu* aux écoles et établissements inscrits 18 au 28 mars 2024 Fa'a'ati hīmene tumu: évaluation des prestations des élèves et pré-sélection des classes 02 au 12 avril 2024 Sélection des classes participantes au Heiva hīmene tumu 15 au 19 avril 2024 Communication des sélections des jurys aux écoles et établissements 16 mai 2024 Rencontre des écoles et établissements : Heiva hīmene tumu

<sup>1</sup> Ces documents sont essentiels pour les membres des jurys et pour l'organisation du Fa'a'ati et du Heiva hīmene tumu.